



St-Chamond, le 7 septembre 2020

Envoi par courriel.

**COMMISSION SPORTIVE
SAISON 2020 / 2021**

Madame, Monsieur,

En raison des contraintes sanitaires imposées pour toute organisation de réunion, le Comité de la Loire a choisi **d'annuler sa réunion sportive annuelle de préparation des championnats départementaux Seniors Féminins et Masculins (week-end et semaine)** qui devait se tenir à la salle municipale Roger Baudy le mardi 15 septembre.

Suite à la pandémie du covid-19, nous vous rappelons que les classements des championnats ont été arrêtés au 15 mars soit aux 2/3 de la saison (voir PV du BD N°6 adressé le 18 mai dernier).

Aucun titre ni récompense ne sera attribué.

Les poules prévisionnelles 2020/2021 ont été composées selon les paramètres ci-dessous :

- a. Montée du 1^{er} de chaque division dans la division supérieure.
- b. Permettre à l'équipe la mieux classée et qui le demandera ou à une nouvelle équipe d'accéder à la D1.
- c. Aucune relégation sauf si l'équipe classée dernière dans chaque poule le demande, ce qui impliquera la montée du 2^{ème} de la division inférieure dans la division supérieure.

1-Agrément des engagements : avant d'être traité par la Commission Départementale Sportive, les formulaires d'engagement seront soumis au Trésorier du Comité de la Loire de Volley-Ball qui atteste que les clubs sont en règle avec la trésorerie du Comité de la Loire.

2-Date limite d'engagement fixée au **vendredi 18 septembre 2020** (cachet de La Poste faisant foi) **en tarif lettre PRIORITAIRE.**

Après le 18 septembre, toute équipe sera inscrite en bas de tableau.

3-Règlement de l'engagement : votre formulaire d'engagement devra être retourné au secrétariat du Comité de la Loire **accompagné du chèque correspondant au montant de l'engagement.** A défaut de cette formalité, votre inscription ne sera pas prise en compte.

Chèque joint = Engagement validé

4- La FFVolley est revenue en arrière pour les certificats médicaux à la demande du Ministère, ils restent donc valables 3 ans et seuls certains licenciés ont besoin d'en fournir un nouveau, de préférence rempli sur l'imprimé de demande de licence 2020/2021 (cela limite le nombre de scans).

Si la ligne "Questionnaire de santé" n'est pas barrée XXXXXXXX, c'est que le certificat médical est encore valable.

**Pas de certificat médical = Pas de licence = Interdiction de jeu
Responsabilité engagée du Président de votre Association**

5- Prise de licences : les clubs affiliés au Groupement Sportif de la Loire doivent nous adresser AVANT le début du Championnat :

- **Renouvellement de licence** : le formulaire de demande de licence et un nouveau certificat médical si nécessaire.
- **Création de licence** : le formulaire de demande de licence, un certificat médical récent, une **photo d'identité et la copie d'une pièce d'identité recto/verso**.

A noter :

- En cas de défaut de documents, vos licences ne pourront pas être saisies et vous ne pourrez donc pas jouer.
- **Si vous adressez ces documents par courriel, vous devez impérativement faire suivre votre règlement le jour-même ; A réception de celui-ci, nous procéderons au traitement de vos licences à condition, bien entendu, d'avoir eu tous les documents nécessaires cités en § 5.**
- Le secrétariat du Comité doit avoir suffisamment de temps pour saisir les licences afin que les joueurs soient bien assurés dans leur pratique, entraînements et matches.
- Nous vous conseillons de garder un double du dossier.

6- Fiche de renseignements généraux : c'est un document indispensable pour la mise à jour des fichiers du Comité de la Loire. **Aussi, nous demandons à tous les clubs de renseigner toutes les rubriques (veillez à ce que votre club ait souscrit une responsabilité civile).**

7 - Nous vous adressons, sous ce pli, les tarifs des licences (sous réverse d'adoption lors de l'AG du 11/09/2020) avec option de base en assurance incluse.

Si le licencié souhaite une autre option (A ou B), il faudra qu'il coche l'option choisie sur le formulaire de licence et qu'il ajoute le coût de l'option lors de son règlement.

Attention : nous n'acceptons pas les règlements individuels pour les licences et non plus les titres de paiement émis par l'ANCV (chèque-vacances et coupon-sport).

Bien sportivement.

Pour le Comité de la Loire,
Le Président,
Daniel MAISONNIAL